

Nous disposons d'un alambic à bain marie, que nous louons aux personnes (20€ par jour) désirant faire de l'alcool de fruits. La bouillie de fruit est chauffée au bain marie, puis la vapeur dégagée est refroidie et donne donc l'alcool des fruits en bouillie (il est possible de faire des eaux de vie avec beaucoup de types de fruits).

Attention, la distillation est soumise à une règlementation, il faut obligatoirement faire une déclaration aux douanes (à Vesoul pour notre secteur) mentionnant la quantité et la date de la distillation.